

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 16 avril 2014 N° 012

Impôt sur le revenu : ouverture du service de déclaration en ligne le 16 avril

La déclaration des revenus en ligne, c'est simple, c'est souple, c'est sûr!

Plus de 13,6 millions de déclarations de revenus ont été effectuées l'an dernier sur le site de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), **impots.gouv.fr.** Les contribuables attribuent au service de la déclaration en ligne une note de satisfaction globale de près de **17/20**, notamment pour sa simplicité d'utilisation.



Cette année, la déclaration en ligne est encore plus simple avec une présentation des écrans plus claire, une navigation plus fluide et des vidéos d'aide immédiatement accessibles pour répondre aux questions les plus courantes.

Pour les usagers qui ne l'ont pas encore choisi, l'accès simplifié par mot de passe devient le mode de connexion unique pour déclarer en ligne (et également accéder d'une manière plus





facile aux services de leur espace Particulier). Pour obtenir ce mot de passe, un service en ligne guide les usagers.

Sans avoir à se déplacer, les déclarants en ligne bénéficient également de nombreuses facilités. En cas de changement de situation familiale, le service présente automatiquement les déclarations à utiliser. Les informations précisées l'année précédente sont automatiquement reportées. Tous les formulaires de revenus annexes sont proposés par le service. Il est possible à tout moment de corriger sa déclaration jusqu'à la fermeture de la campagne de déclaration en ligne. Une estimation immédiate de l'impôt est fournie. Un accusé de réception et un courriel de confirmation sont adressés.

Les usagers peuvent également opter, dans une démarche éco-responsable, pour la déclaration de revenus et les avis d'imposition 100% en ligne. En 2013, 200 tonnes de papier ont été économisées grâce à ce geste.

Avec votre smartphone, la déclaration de vos revenus en toute mobilité!



Les contribuables n'ayant aucune modification à apporter à leur déclaration de revenus préremplie peuvent la valider sur leur smartphone (ou tablette), en téléchargeant l'application Impots.gouv.

En 2014, les déclarants pourront notamment choisir leur mot de passe et opter pour la déclaration et les avis d'imposition 100% en ligne à partir de leur smartphone.

Le calendrier

Les déclarants en ligne bénéficient de dates limites plus tardives, qui varient en fonction de leur département de résidence :

- départements 01 à 19 : mardi 27 mai à minuit
- départements 20 à 49 : mardi 3 juin à minuit
- départements 50 à 974/976 : mardi 10 juin à minuit

Les non-résidents en France doivent souscrire leur déclaration de revenus, papier ou en ligne, avant le **lundi 16 juin** à minuit s'ils résident en Europe, dans les pays du littoral méditerranéen, en Amérique du Nord et en Afrique et avant le **lundi 30 juin** à minuit s'ils résident dans un autre pays du monde.

La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au mardi 20 mai à minuit.





Record d'affluence : 85 millions de visites en 2013 pour impots.gouv.fr

En 2014, impots gouv fr propose des pages d'accueil rénovées pour faciliter l'accès des usagers aux services et informations dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.



Qu'ils soient déclarants en ligne ou non, les usagers bénéficient sur impots.gouv.fr de nombreux services :

- un espace personnel (l'espace Particulier), totalement sécurisé, dans lequel ils peuvent retrouver et consulter l'ensemble de leurs documents fiscaux ;
- le service de paiement en ligne des impôts avec ses différentes modalités de paiement (paiement direct en ligne, adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance, modification de ses mensualités...)

La Direction générale des Finances Publiques sur les réseaux sociaux

Tout au long de la campagne « impôt sur le revenu », la DGFiP diffusera, à destination du public, des informations via les réseaux sociaux :

- Facebook : Direction-générale-des-finances-publiques

Twitter : dgfip_officielYouTube : dgfipmedia

Un dossier d'information détaillé sur la déclaration en ligne et les nombreux autres services en ligne d'impots.gouv.fr est disponible sur impots.gouv.fr (rubrique presse) et sur economie.gouv.fr (espace « presse » et « DGFiP »).

Contacts presse : Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95

